

Dernière mise à jour le 14 juillet 2020

Résultats du baromètre 2019 des salaires dans les métiers de la paie en 2018

Nous publions aujourd'hui la première étude « Les salaires dans les métiers de la paie en 2018 », réalisée auprès de répondants tous issus des métiers de la paie.

Sommaire

- A retenir
- Un secteur ouvert à tous
- Des disparités de rémunération
- Une rémunération pas à la hauteur
- Un désir d'évolution
- Accédez aux données détaillées

Comment les gestionnaires de paie se situent-ils sur les marchés du travail ? Quel type d'entreprise rétribue le mieux ses salariés ? Comment la rémunération varie-t-elle selon le lieu, la formation, ou l'expérience ? Quelles évolutions les salariés imaginent-ils pour leurs carrières ? C'est pour aider à répondre à ces questions et à beaucoup d'autres que LegiSocial publie les [résultats de la première édition du baromètre des salaires des Métiers de la Paie en France en 2018](#).

A retenir

- Une rémunération annuelle brute moyenne de 31.000€ dans le secteur de la paie
- Des métiers de la paie pour le moment très féminins : 89% de femmes
- 9600€ d'écart de salaire brut en moyenne entre l'Île-de-France et la province

Un secteur ouvert à tous

Les métiers de la paie sont, pour le moment, très féminins (**89% de femmes**). **68%** des répondants ont entre 30 et 50 ans, avec une moyenne d'âge qui se situe à **40 ans**. Malgré cette moyenne d'âge, plus d'un quart des répondants (**26%**) ont **moins de 3 ans d'expérience** : les formations de gestionnaire de paie débouchent sur énormément d'opportunités et sont prisées en reconversion professionnelle. **Tous les niveaux d'études sont représentés** : **14%** d'autodidactes ou de niveau Bac, **41%** de niveau Bac+2, **23%** de niveau Bac+3, **12%** de niveau Bac+4 et **10%** de Bac+5.

Des disparités de rémunération

On constate plusieurs écarts de rémunération : tout d'abord, les répondants de plus de 50 ans gagnent en moyenne **8.700 euros bruts par an de plus** que les répondants de moins de 30 ans, soit **25% de plus**. L'écart est aussi creusé entre l'Île-de-France et la province : les répondants de région parisienne gagnent, en moyenne, **9.600 euros bruts de plus par an** que les répondants provinciaux, soit **24% de différence**. Enfin, les répondants travaillant en entreprise sont en moyenne rémunérés **4.000 euros bruts par an de plus** que ceux travaillant en cabinet comptable (soit **13% de plus**).

Une rémunération pas à la hauteur

95% des répondants se disent **intéressés et impliqués** dans leur travail, et **71%** d'entre eux sont motivés. Cela n'empêche pas **80,5%** des répondants de **penser que leur rémunération n'est pas à la hauteur de leurs compétences**. De plus, là où **50%** des sondés en cabinet comptable estiment que **leur employeur contribue à leur développement professionnel** (formations ...), seuls **25%** des sondés en entreprise pensent la même chose.

Un désir d'évolution

Dans le top 3 des envies d'évolution de carrière, on retrouve l'**obtention de plus de responsabilités (47%)**, l'**acquisition d'autres spécialités (39%)** et le **changement d'entreprise (32%)**. Un tiers (**33%**) des sondés déclare vouloir rester au même poste dans le futur. On peut remarquer que **30%** des employés d'entreprises de moins de 10 personnes veulent, plus tard, se diriger vers l'audit. Dans les DOM-TOM, **43% d'entre eux répondent vouloir changer de métier** (contre **9%** sur l'ensemble des répondants). Quant aux répondants d'entreprises de moins de 10 salariés, **43% d'entre eux aimeraient changer d'entreprise** (contre **32%** sur l'ensemble des répondants).

Accédez aux données détaillées

Obtenez des précisions sur notre échantillon, et accédez aux données détaillées à travers des graphiques interactifs sur le site web de l'Observatoire LegiSocial [en cliquant ici](#).